

Ministry of Education

Financial Analysis and
Accountability Branch

315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2024: SB11

Date: Le 29 Mai 2024

Destinataires: Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

Expéditeur: Andrew Yang
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Objet: **Mesures améliorées en matière de responsabilité de 2023-
2024 – Vérification externe**

Je vous écris pour vous donner plus de détails sur la mise en œuvre des mesures améliorées en matière de responsabilité annoncées dans la section J de la note de service [2023:B04 Financement des Subventions pour les besoins des élèves pour 2023-2024](#).

VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ PAR DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves de 2023-2024, le ministère a versé l'Allocation au titre du volet Vérification externe aux conseils scolaires pour permettre aux vérificateurs externes de soutenir les fonctions de responsabilité du ministère à l'aide de vérifications des effectifs et de la dotation en personnel équivalent à plein temps (EPT). Dans les prochaines semaines, six conseils scolaires seront informés qu'ils ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une vérification des effectifs réalisée par leurs auditeurs externes respectifs. Les conseils scolaires seront également informés des écoles sélectionnées ainsi que de l'année scolaire concernée. Les conseils scolaires doivent collaborer avec leurs vérificateurs dans le cadre de la vérification des effectifs et soumettre les rapports exigés au ministère d'ici le 15 novembre 2024.

Le ministère fournira prochainement des directives sur la vérification de la conformité de la dotation en personnel EPT.

PROCHAINES ÉTAPES

Le ministère mettra à la disposition des vérificateurs des conseils scolaires des documents de vérification (c.-à-d. des modèles de documents de travail et de rapports d'audit, du matériel de formation et d'autres instructions) sur son site SharePoint. Une fois que le conseil scolaire a reçu la lettre de notification, il doit communiquer avec son vérificateur externe et fournir au ministère les coordonnées de la personne responsable au conseil scolaire, ainsi que les coordonnées des vérificateurs qui prendront part à la vérification des effectifs à l'adresse EDU.AUDIT@ontario.ca. Le ministère tiendra une séance d'information pour répondre à toutes les questions que les vérificateurs des conseils scolaires pourraient avoir après avoir pris connaissance du matériel de formation. La date de cette séance sera déterminée une fois que les coordonnées seront reçues par le ministère.

COORDONNÉES

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires concernant les éléments décrits dans la présente note de service, veuillez écrire à EDU.AUDIT@ontario.ca. Les conseils scolaires sont également invités à distribuer la note de service à leurs vérificateurs externes pour les tenir informés.

Cordialement,

Original signé par

Andrew Yang
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières